

Les médicaments homéopathiques remboursables : Aspects économiques

UN COÛT NEUTRE POUR LA SÉCURITÉ SOCIALE



0€

Avec un taux de remboursement de 15%, compte-tenu des prix publics bas des médicaments homéopathiques et de la franchise médicale, le montant du remboursement par l'assurance maladie est de 0€.

0,1%

Part estimée des médicaments et préparations magistrales homéopathiques (pris en charge à 15%) dans les remboursements de Médicaments par la sécurité sociale¹
≈ 30 Millions d'€ / 29,8 Milliards d'€
(soit 0,1% du total des dépenses de santé²)



Focus sur la Suisse

Les médicaments homéopathiques sont également pris en charge par l'assurance maladie suite au rapport « Health Technology Assessment » de 2011 qui conclue que l'homéopathie est cliniquement efficace, économique et sûre

UNE SOURCE D'ÉCONOMIE POUR LA SÉCURITÉ SOCIALE

- 35%
€

L'économie pour la Sécurité Sociale d'un patient suivi par un médecin homéopathe (coût de la consultation + coût de la prescription³)

Dans l'hypothèse d'un déremboursement : risque d'effet report

Au-delà de 10% de report des prescriptions

Surcoût pour l'assurance maladie



L'économie escomptée pour l'assurance maladie serait annulée avec seulement 10% de reports des prescriptions de médicaments homéopathiques vers d'autres médicaments remboursables, en moyenne plus chers et pouvant potentiellement avoir des effets indésirables (iatrogènes)⁴.

UN ATTACHEMENT FORT DES FRANÇAIS A SON REMBOURSEMENT

74%

Des Français sont opposés à l'arrêt du remboursement des médicaments homéopathiques⁵

Sources et précisions utiles

1- Compte tenu du passage du taux de remboursement de 30 à 15%, la franchise médicale compense intégralement la part sécurité sociale, soit un coût à 0. Ne subsistent que les remboursements pour les publics fragiles comme les personnes en ALD ou les femmes enceintes et ceux des préparations magistrales pour lesquels la franchise ne couvre pas totalement les coûts. Au global, cela **devrait se situer autour de 30 M€ en 2020**, soit **seulement 0,1%** des remboursements de médicaments si on se réfère au total remboursé en 2018 (23,8 Mds €) et 0,02% des dépenses de santé de la sécurité sociale (158,9 Mds € en 2018) dont 50% sur les préparations magistrales, 30% sur les médicaments homéopathiques liés aux publics fragiles, et 20% sur les honoraires de dispensation.

2- Les dépenses de médicament représentent environ 15% des dépenses de santé, estimées à 32,7 Milliards € d'après les données DREES. *Les dépenses de santé en 2018* <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/panoramas-de-la-drees/article/les-depenses-de-sante-en-2018-resultats-des-comptes-de-la-sante-edition-2019>

3- Synthèse de l'analyse économique de l'étude transversale EPI3
Colas A et al. Economic impact of homeopathic practice in general medicine in France. Health Economics Review (2015) 5:18

4- Calcul d'après les données DREES 2016, MEDIC'AM 2016

5- Etude « les français et l'homéopathie » réalisée par IPSOS auprès de 2000 individus. Octobre 2018.